

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE  
DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE  
PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM  
SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO  
CA13 26 0368**

**OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE  
PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 novembre 2013, le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 27 novembre 2013, un second projet de résolution (CA13 26 0368), et ce, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)*.

Pour résumer, ce second projet de résolution vise à autoriser la construction de 8 bâtiments de 3 étages avec sous-sol à l'immeuble situé aux 5700-5730, rue De Lanaudière et au 5699-5715, rue Chambord, conformément aux conditions énoncées à ladite résolution.

Ce second projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ainsi, il peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées 0258 et 0665 et de celles de toute zone contiguë à celles-ci, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, afin que la résolution soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie de ce second projet de résolution peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

**DESCRIPTION DES ZONES**

Le plan ci-dessous illustre les zones visées **0258** et **0665**, de même que les zones qui leur sont contiguës.



Ce plan décrivant les zones visées et leurs zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

**CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau d'arrondissement dans les huit jours suivant le présent avis, soit au plus tard le 6 décembre 2013 à 17 h, à l'adresse suivante :

**Secrétaire de l'arrondissement  
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie  
5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2G 2B3**

- être signée par au moins 12 personnes intéressées ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

**PERSONNES INTÉRESSÉES**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

**ABSENCE DE DEMANDES**

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, le second projet de résolution pourra être inclus dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

**CONSULTATION DU PROJET**

Ce second projet de résolution (CA13 26 0368) est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, lequel est situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

Donné à Montréal, ce 28 novembre 2013

M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement